

**Audition concernant la révision de l'ordonnance sur l'énergie (OEne):
prescriptions concernant les appareils et mise en circulation**

Monsieur,

En date du 10 mai 2011, vous nous avez transmis un dossier relatif à l'objet mentionné en titre pour audition. Nous en avons pris connaissance avec intérêt et vous remercions de nous accorder la possibilité d'exprimer l'avis de notre Conseil quant à cette modification d'ordonnance.

Force est de constater qu'après les événements survenus au Japon, l'amélioration de l'efficacité énergétique des appareils électriques et l'encouragement aux économies d'énergies, qui représentent un potentiel important de réduction de la consommation d'électricité, sont des domaines qu'il faut renforcer.

Dans ce but, en introduisant de nouvelles prescriptions d'efficacité et en modifiant d'autres déjà existantes, la révision de l'OEne renforce la transparence sur le marché de ces appareils, ce qui incitera le consommateur à privilégier les appareils les plus économes en énergie.

Le Conseil d'Etat neuchâtelois est par conséquent favorable à la proposition de la révision œuvrant dans le sens de la transparence créée par les étiquettesEnergie et soutient sans réserve les propositions de modifications de l'OEne.

En vous remerciant de nous avoir consulté, nous vous prions de croire, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 6 juillet 2011

Au nom du Conseil d'Etat:

La présidente,
G. ORY

La chancelière,
S. DESPLAND